

Security Feel Better réhabilité

Le Conseil d'État a annulé, dans une décision sur le fond, un arrêté du ministère de l'Économie et des Finances qui avait suspendu, il y a un an, la commercialisation, en France, de Security Feel Better. Le Conseil d'État met ainsi un terme à une bataille juridique engagée dès 1998 par la DGCCRF contre la société PPN SA qui commercialise la boisson anti-gueule de bois. Le dernier épisode de ce bras de fer remonte au 24 février 2006, date à laquelle le ministère de l'Économie et des Finances, publia un arrêté suspendant, à titre de précaution, la commercialisation de Security Feel Better.

Bien que pénalisée par ces démêlés juridico-judiciaires, la PME normande a déjà conquis la grande distribution et s'intéresse aujourd'hui aux circuits traditionnels. Elle vient de conclure un accord avec Metro.